

LES ASSURANCES AGRICOLES FACE AU DÉFI CLIMATIQUE

Animateurs : **Jean CORDIER** et **Paola GROSSI**

Séance organisée par les sections 1 et 10

Les assurances agricoles ont été créées depuis plus de 100 ans, souvent sous forme mutualiste et toujours supportées par les pouvoirs publics, afin de couvrir une palette de risques sur les moyens de production et sur les récoltes. La couverture des risques climatiques très « localisés » comme la grêle ou le gel s'est rapidement développée. Mais la survenance occasionnelle d'évènements climatiques extrêmes affectant des territoires plus étendus a induit la création, en parallèle des assurances, de fonds d'indemnisation de situations dites catastrophiques.

Le dérèglement climatique en cours est majeur comme le montre l'évolution des pertes de rendement agricoles liées au déficit ou à l'excès d'eau, aux températures extrêmes chaudes ou froides durant les récentes campagnes. Il pénalise l'équilibre financier des assureurs à court terme. En augmentant la prime du risque subie par les agriculteurs, il induit une éviction des agriculteurs du système de couverture. Enfin, il réclame des budgets publics de plus en plus importants pour subventionner les primes d'assurance, recharger les fonds de calamités mais aussi pour des aides d'urgence ex-post (compensations financières directes, report de dettes, réduction de charges sociales, etc.).

Les questions posées aux intervenants lors de cette séance de l'AAF sont les suivantes : l'assurance agricole est-elle pérenne face au défi climatique ? Comment la France cherche à adapter son système assurantiel et à augmenter le taux de couverture des agriculteurs ? Est-il possible de réduire la prime de risque de la ferme France ainsi que les taux de chargement ?

Enfin, comment l'Union Européenne intègre la gestion du risque climatique dans sa politique agricole commune ?

Les intervenants de cette séance, assureur, réassureur, agriculteurs et chercheurs, apporteront leurs réponses à ces questions. Les exposés successifs concernent :

Jean CORDIER

*Professeur émérite Institut Agro Rennes-Angers
Académicien section 10 « Economie et Politique »*

Les risques agricoles en croissance, les primes de risque augmentent

Les risques agricoles induisent une volatilité du revenu des agriculteurs. Quels sont-ils ? Comment évoluent-ils ? L'indispensable gestion des risques agricoles inclut la prévention, la diversification et la cession du risque. Après avoir présenté le fonctionnement d'une assurance climatique indemnitaire qui est une cession du risque à un tiers, il sera évoqué le calcul de la prime pure et de son chargement. Ces éléments permettent de comprendre le rôle de l'assureur et celui du réassureur, l'assureur des assureurs.

Pascal VINE

Directeur des Relations Institutionnelles chez Groupama

L'assurance des récoltes : une réforme ambitieuse !

Face au dérèglement climatique et à ses conséquences sur la fréquence et l'intensité des aléas climatiques, les acteurs de la gestion des risques en agriculture se sont mobilisés afin de réinventer le dispositif d'assurance récolte en place depuis 2005, et fortement menacé de disparition.

Agriculteurs, assureurs, réassureurs et pouvoirs publics ont ainsi lancé en 2023 une offre assurantielle ambitieuse fondée sur un partenariat public-privé, s'appuyant notamment sur la solidarité nationale et une large mutualisation des risques.

Des conditions importantes doivent être réunies pour assurer la pérennité de ce nouveau dispositif.

Anne-Claire SERRES

Directrice du marché français, Odyssey Reinsurance Company

La réassurance, un outil de résilience face au changement climatique

Le changement climatique aggrave significativement fréquence et / ou sévérité des catastrophes naturelles telles que les cyclones, les sécheresses ou les inondations, et ce, partout dans le monde. A tel point qu'en 2022, les dommages dus aux catastrophes naturelles ont atteint 275 milliards de dollars. 45% de ces sinistres ont été couverts par l'assurance et la réassurance (source : Swiss Re Institute). La réassurance est basée sur la mutualisation internationales des risques. Elle s'applique de différentes manières, et notamment à travers les partenariats publics-privés (PPP), tels ceux mis en place en France en 2023 pour l'assurance agricole, ou déjà en 1982 avec le régime des CatNats.

Patrick DURAND

*Agriculteur grandes cultures, ex Président de coopérative
Académicien section 1 « Productions végétales »*

Témoignage

L'agriculteur fait face à des risques multiples. Les agriculteurs sont des chefs d'entreprise qui agissent en fonction des conditions de l'année, de leur capacité à intervenir (financière, matériel disponible, entraide, irrigation ou non, compétences professionnelles) et de leur aversion au risque. Il y a donc une grande diversité de situations et de pratiques. La décision de s'assurer relève de la responsabilité du chef d'entreprise. Assuré mono-risque sur la grêle, Patrick gère les autres risques climatiques en amont par le choix des cultures, des rotations et une gestion adaptée de l'eau.

Marie Françoise BRIZARD-PASQUET

*Agricultrice en polyculture-élevage
Académicienne section 10 « Economie et Politique »*

Témoignage

En polyculture-élevage, les systèmes reposant sur la production d'herbe sont de plus en plus impactés par les aléas climatiques, notamment les sécheresses, dont la fréquence s'accroît.

Marie-Françoise témoignera du choix d'assurer les cultures mais également les prairies, dans le cadre du nouveau dispositif de gestion des risques climatiques en agriculture. L'assurance indicielle proposée en France est une innovation importante. Explications à hauteur d'une ferme mais également d'une micro-région de polyculture-élevage dans l'ouest de la France.

Paola GROSSI

ASNACODI, Présidente Groupe de travail « Risques » au COPA-COGECA

Académicienne section 10 « Economie et Politique »

Comment l'Union Européenne intègre la gestion du risque climatique dans sa politique agricole ?

L'aide européenne à la gestion des risques agricoles par les assurances agricoles et les fonds mutuels, a été inscrite dans la Politique Agricole Commune de 2009 et récemment en 2021 formalisée dans les articles 19 et 76 du Règlement (UE) no 2115/2021. Le format de l'aide est précis et contraint par des engagements auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce. Le volet agricole du règlement Omnibus de fin 2017 a modifié les seuils de déclenchement de l'assurance subventionnée et autorisé une augmentation des taux de subvention de primes, modifications reprises dans le texte 2021.

Cependant, les opportunités de support des instruments de gestion des risques agricoles proposés par l'Union Européenne sont peu utilisées par les pays membres, en particulier les fonds mutuels (classiques et ISR). Les assurances agricoles ont un taux de couverture relativement faibles malgré des taux de subvention de prime élevés (cf France et Italie). Le cas espagnol doit être considéré car il montre un taux de couverture beaucoup plus élevé que dans le reste de l'Europe.